



Association des Provinces wallonnes

# Rapport d'activités

# 2018

Brabant wallon

Liège

Namur

Hainaut

Luxembourg



# Sommaire

---

L'ASSOCIATION	p. 3
L'APW EST CONSULTÉE	p. 7
L'APW EST REPRÉSENTÉE	p. 8
L'APW SE RÉUNIT	p. 10
L'APW COORDONNE	p. 15
L'APW PARTICIPE	p. 18
LES SUPPORTS D'INFORMATION	p. 19
EN BREF...	p. 20



# 1 - L'ASSOCIATION

---

Créée en 1991, l'asbl «Association des Provinces wallonnes» a pour but d'assurer, aux cinq provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur), tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

## Son équipe

Sous la Présidence de Paul-Émile Mottard, Député provincial liégeois, le Secrétariat de l'Association est composé de :

Annick Bekavac, Directrice  
Mélanie Bouffioux, Assistante de Direction  
Margaux Delcourt, Juriste  
Bruno de Viron, Conseiller  
Quentin Delhayé, Conseiller

## Son Bureau

Le Bureau est composé du Président (Paul-Émile Mottard) et de cinq Vice-présidents choisis par l'Assemblée générale: Mathieu Michel (Brabant wallon), Serge Hustache (Hainaut), Katty Firquet (Liège), Thérèse Mahy (Luxembourg) et Jean-Marc Van Espen (Namur). Un membre représentant Ecolo est aussi invité en tant qu'observateur (Marc Hody).

Le Bureau a pour missions de se prononcer sur des questions urgentes relevant de la compétence du Conseil d'administration auquel il est tenu de faire rapport, ainsi que d'exécuter les délégations qu'il reçoit dudit Conseil.



## Son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'APW, en raison des élections du 14 octobre 2018, ne s'est réuni que les 7 mars et 23 mai 2018. Il est composé de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques, à savoir:

### Pour le Brabant wallon :

Mathieu Michel, Président du Collège  
Isabelle Kibassa-Maliba, Députée  
Dominique de Troyer, Présidente du Conseil  
Benoît Thoreau, Conseiller  
Annick Noël, Directrice générale

### Pour le Hainaut :

Serge Hustache, Président du Collège  
Annie Taulet, Députée  
Gérald Moortgat, Député  
Albert Depret, Conseiller  
Emile Van Aelst, Conseiller

*Observateur:*  
*Patrick Mélis, Directeur général*

### Pour Liège :

Katty Firquet, Députée  
André Denis, Député  
Robert Meureau, Député  
Marc Hody, Conseiller  
José Spits, Conseiller

*Observatrice:*  
*Marianne Lonhay, Directrice générale*

### Pour le Luxembourg :

Patrick Adam, Président du Collège  
Thérèse Mahy, Députée  
Bernard Moinet, Député  
Anne Laffut, Conseillère  
Xavier Kroëll, Conseiller

*Observateur:*  
*Pierre-Henry Goffinet, Directeur général*

### Pour Namur :

Jean-Marc Van Espen, Président du Collège  
Geneviève Lazon, Députée  
Philippe Bultot, Député  
Yvan Petit, Conseiller  
Dominique Notte, Conseiller

*Observateur:*  
*Valéry Zuinen, Directeur général*



## Son Assemblée générale

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 23 mai 2018. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2017 et le budget 2018 de l'Association et donné décharge aux administrateurs. Une Assemblée générale extraordinaire s'est également tenue le 21 septembre 2018 pour procéder à la modification coordonnée des statuts afin, notamment, de les mettre en conformité avec les dispositions du décret dit "Gouvernance". Outre les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de l'APW comprend les membres suivants (les Gouverneurs Gilles Mahieu, Tommy Leclercq, Hervé Jamar, Olivier Schmitz et Denis Mathen ainsi que les Directeurs généraux - hormis Annick Noël - sont observateurs):

### Pour le Brabant wallon :

Tanguy Stuckens, Député  
Marc Bastin, Député  
Anne Masson, Conseillère  
Françoise-Florence Michel, Conseillère  
Anne Dorselaer, Conseillère  
Sophie Keymolen, Conseillère  
Pierre Boucher, Conseiller

### Pour le Hainaut :

Fabienne Capot, Députée  
Charlyne Moretti, Présidente du Conseil  
Philippe Dupont, Conseiller  
Pierre Vêche, Conseiller  
David Lavaux, Conseiller  
Armand Boite, Conseiller

### Pour Liège :

Muriel Brodure-Willain, Députée  
Virginie Defrang-Firket, Conseillère  
Vinciane Pirmolin, Conseillère  
Claude Klenkenberg, Président du Conseil  
Gérard Georges, Conseiller  
Jean-Claude Jadot, Conseiller

### Pour le Luxembourg :

Nathalie Heyard, Députée  
Jean-Marie Meyer, Président du Conseil  
Carmen Ramlot, Conseillère  
Elie Deblire, Conseiller  
Vincent Wauthoz, Conseiller  
Francis Steifer, Conseiller

### Pour Namur :

Coraline Absil, Députée  
Luc Delire, Président du Conseil  
Maryse Robert, Conseillère  
Etienne Bertrand, Conseiller  
Philippe Carlier, Conseiller  
Georges Balon-Perin, Conseiller



## Ses missions

Étude de questions générales, examen de problèmes soumis par ses membres et recherche de documentation (notamment en matière juridique).

Remise d'avis aux Gouvernements wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial.

Organisation de groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales.

Mise en place de moyens de communication destinés à mieux faire connaître les provinces et leurs actions ([www.apw.be](http://www.apw.be), Cinq à la Une, brochures diverses).

Développement et animation de secteurs d'activités particuliers.

Organisation de journées/matinées d'étude thématiques.

Représentation des provinces wallonnes au sein d'organes ou commissions consultatifs mis en place par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral.



## 2 - L'APW EST CONSULTÉE

---

### En 2018, l'APW a remis des avis portant sur :

- les projets d'arrêtés relatifs aux élections locales ;
- l'avant-projet de Décret Programme - Mesures "finances locales", "impétrants" et "Loi organique CPAS" ;
- l'avant-projet de décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
- l'avant-projet de décret intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) ;
- l'avant-projet d'arrêté pris en exécution des articles L1123-15, L2212-45, L5211-2, L6421-1 et L2451-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- l'avant-projet de décret modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux ;
- l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2019 ;
- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer l'automatisme des réductions, remises ou modérations de précompte immobilier ;
- l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juillet 2013 fixant les règles d'évaluation des emplois de Directeur général et Directeur financier provinciaux et l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juillet 2013 fixant les conditions de nomination aux emplois de Directeur général et Directeur financier provinciaux ;
- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du titre IV du Livre III de la partie III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public.




# 3 - L'APW EST REPRÉSENTÉE

## L'APW est représentée dans les organes suivants :

- Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (CATPW) ;
- Comité C;
- Comité d'avis visé à l'article d.233bis-9 du Code de l'Eau ;
- Comité de gestion de l'ORPSS ;
- Comité de gestion de l'Égalité des chances;
- Comité de suivi des programmes opérationnels convergence et compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013 (FEDER) ;
- Commission de coordination des chantiers ;
- Commission de Promotion de la Santé à l'école ;
- Commission de Promotion et de Prévention de la Santé de l'AViQ ;
- Commission des marchés publics (Fédéral) ;
- Commission des marchés publics (Région wallonne) ;
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
- Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) ;
- Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESW) - Pôle Ruralité ;
- Conseil régional de la Formation (CRF) ;



- 
- Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne (groupe de travail technique santé, habitat, service aux citoyens) ;
  - Ecole d'Administration publique Wallonie-Bruxelles ;
  - Groupement d'informations géographiques (GIG) ;
  - Intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;
  - Observatoire des Politiques culturelles (OPC).



# 4 - L'APW SE RÉUNIT

---

## Groupes de travail thématiques

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre provinces. Il s'agit, en 2018, de :

- Égalité des chances,
- Formation,
- Indicateurs-experts,
- Relations internationales,
- Ressources humaines,
- Santé et social,
- Tourisme,
- Réforme des Provinces,
- Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP).



## Focus

- **CEPLI**

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) regroupe les associations nationales des collectivités locales de niveau intermédiaire en Europe.

La CEPLI collabore activement aux travaux du Comité des Régions.

Le GT de la CEPLI s'est réuni à 4 reprises à Bruxelles. Il a participé, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, au suivi des sessions du Comité des Régions et à plusieurs événements impliquant les pouvoirs locaux au niveau européen.

Pendant cette période, le GT de la CEPLI a assuré une veille permanente sur les dossiers d'actualité et les réformes qui concernent les pouvoirs locaux en Europe.

Le GT a également travaillé à la préparation et à l'animation de la conférence politique, organisée le 6 février 2018, conjointement avec le Comité des Régions, sur la Politique de Cohésion.

Enfin, le Le GT s'est chargé de la préparation de l'Assemblée générale extraordinaire et du renouvellement des organes de gouvernance de l'Association, opéré le 4 décembre 2018.


- **Formation**

Cette année, le secteur Formation de l'APW a été réorganisé afin de permettre une meilleure coordination entre les groupes de travail sectoriels : IPF/écoles provinciales de formation, académies de police, écoles du feu et écoles d'aide médicale urgente.

L'APW assure le suivi des travaux des différentes commissions auprès de son Conseil d'administration et des Collèges provinciaux.

En 2018, cette nouvelle organisation a permis d'assurer la participation des Provinces au projet de réforme de l'enseignement policier du Gouvernement fédéral, l'objectif étant d'assurer une plus grande valorisation des formations des policiers tout en les actualisant par rapport aux réalités de terrain du métier.

En ce qui concerne les écoles du feu, les réunions ont essentiellement abordé les questions d'organisation des formations permanentes et continues tout en veillant à développer les collaborations entre écoles en fonction de leurs spécialités.



Dans le domaine des formations pour le personnel des administrations locales, une réflexion a, notamment, été menée pour redéfinir le rôle des services Appui formation, chargés de conseiller et d'accompagner les pouvoirs locaux dans leur démarche de formation du personnel.

- **Ressources humaines**

Courant 2018, le groupe de travail "Ressources humaines", piloté par l'APW, s'est réuni pour aborder diverses thématiques intéressant les Provinces : réforme du financement des pensions, gestion des horaires au sein des IMP (Instituts médico-pédagogiques), réflexions sur les processus d'évaluation du personnel non-enseignant...

En juin dernier, l'APW a réuni les responsables RH des Provinces wallonnes en vue de partager leurs expériences concernant l'organisation du travail à domicile des agents provinciaux.

Soucieux de pouvoir mieux concilier vie privée et professionnelle, résoudre les problèmes de mobilité et économiser des moyens, les services provinciaux sont de plus en plus enclins à favoriser le télétravail.

Cette rencontre a permis de réfléchir aux balises qui doivent être posées autour du travail à distance : définition de critères quant au caractère "télétravaillable" des tâches, sensibilisation au management par objectifs, couverture en matière d'assurance...

A l'issue de ces échanges, chaque Province a disposé de pistes de réflexion en vue d'affiner le dispositif réglementaire encadrant le travail à distance au sein de ses services.

- **Réforme des Provinces**


Le Gouvernement wallon a adopté en première lecture, le 30 novembre 2018, un avant-projet de décret relatif à la mise en œuvre d'une supracommunalité renforcée et à la réforme des Provinces wallonnes.

L'APW, en tant qu'instance d'avis reconnue par décret, a été invitée à remettre un avis dans les 45 jours, à l'instar de l'UVCW et des Gouverneurs.

En concertation avec les Provinces wallonnes, voici les principales remarques émises par notre Association.

Elle regrette tout d'abord l'absence totale de concertation préalable sur le projet de texte qui n'est ni plus, ni moins qu'une réforme institutionnelle.

Ce projet de réforme prévoit un important transfert de compétences en matière de Patrimoine classé, de Logement, d'Environnement, de Tourisme, de Santé et de Relations extérieures, sans que le périmètre ou la méthodologie de la reprise ne soient clairement énoncés.



Même si le principe du maintien des services et du personnel est évoqué, le Gouvernement n'avance aucune proposition concrète pour garantir la qualité des services proposés aux bénéficiaires (citoyens, Communes, associations...).

En effet, tout l'intérêt d'une intervention provinciale en ces matières réside dans le rôle de proximité des Provinces, qui leur permet de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque territoire.

L'imprécision et le manque de préparation du projet de décret suscite d'importantes craintes quant aux conséquences réelles de la réforme : poursuite des actions menées par les Provinces, transfert du personnel, autonomie et finances des Provinces...

Cela pose également la question des objectifs réels poursuivis par le Gouvernement : s'agit-il d'une réelle volonté d'améliorer l'efficacité du service public ou d'une mesure essentiellement budgétaire ou dogmatique à l'encontre des Provinces ?


Un certain nombre d'éléments importants devraient être ajoutés lors du passage en deuxième lecture au Gouvernement wallon, ce qui place les Provinces wallonnes dans l'impossibilité de remettre un avis exhaustif sur l'avant-projet de décret présentement soumis. Nous avons réclamé de pouvoir être entendus, écoutés et concertés tout au long des étapes de cette réforme.

Ainsi, les Provinces sont dans l'attente de la démonstration que les compétences transférées soient mieux exercées au niveau régional et qu'une réelle plus-value au bénéfice des usager (citoyens, Communes, associations...) soit prouvée, sous peine d'inconstitutionnalité.

Par ailleurs, l'échéancier annoncé par le Gouvernement, prévoyant une entrée en vigueur pour le 1er janvier 2021 au plus tard, paraît totalement irréaliste et ne permettra pas de travailler sereinement dans l'intérêt des usagers. Il est important de rappeler qu'une nouvelle législature s'ouvre pour les Provinces et qu'elles sont donc amenées à développer une déclaration de politique provinciale ainsi qu'un programme stratégique transversal, travail difficile à mener vu le contexte mouvant actuel.

Toutefois, l'avis ne défend pas un statu quo de l'Institution provinciale, qui doit évoluer, tout comme le contexte institutionnel wallon général. Sur ce point, les Provinces wallonnes se montrent ouvertes, participatives et volontaires pour proposer, d'une part, un service public de qualité tout en assurant, d'autre part, une gestion efficiente des coûts.

Pour les Provinces et l'APW, il est nécessaire de repenser l'Institution à l'aune de la complémentarité interterritoriale pour une réforme constructive des Provinces wallonnes et de la Wallonie en général. Celle-ci passe d'abord par un dialogue entre les représentants démocratiques des différents niveaux de pouvoirs en vue de mener une réflexion globale sur le juste territoire. Cette démarche est un préalable à toute réforme institutionnelle garante de transparence, d'efficacité et d'efficacités.



Pour toutes ces raisons, l'APW, dans son avis, a demandé le retrait pure et simple du texte et, au minima, un moratoire jusqu'aux prochaines élections régionales de mai 2019 et ce, dans l'attente d'une véritable réflexion concertée sur l'organisation d'un nouveau modèle institutionnel wallon.

- **Santé**

Le groupe de travail a notamment travaillé à la réalisation d'un rapport qui a été présenté le 21 mars à l'administratrice générale de l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).

Ce dernier était composé de huit chapitres correspond aux actions provinciales : première ligne d'aide et de soins de proximité, secteur hospitalier, santé mentale, bien vieillir, handicap, prévention et promotion de la santé, observation de la santé et actions sociales.

Le but était de démontrer que les Provinces sont de véritables relais territoriaux influençant le bien-être de la population à l'échelon local.

Le groupe de travail s'est également attelé à définir une nouvelle convention de collaboration inter-observatoires.

Dans une logique de recherche de complémentarité et afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour atteindre l'objectif commun d'une bonne information sanitaire en Wallonie, la concertation mise en place entre observatoires provinciaux s'est renforcée et élargie à la participation officielle de l'Observatoire de l'AVIQ.

Dans cette optique, le but de cet accord-cadre est d'organiser une coopération fonctionnelle et opérationnelle entre les différentes structures d'observation de la santé œuvrant en Wallonie. Les éléments repris dans cet accord reposent sur l'expérience de coopération informelle entre les structures signataires depuis plusieurs années. L'accord vise à structurer les collaborations existantes et à permettre leur développement.

Par ailleurs, l'APW et, à travers elle, les Provinces ont été sollicitées pour participer aux divers groupes de travail mis en place par l'AVIQ dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan wallon de Prévention et de Promotion de la Santé.



# 5 - L'APW COORDONNE

---

Chaque année, l'APW organise l'opération Place aux enfants ainsi qu'une ou plusieurs journées/matinées d'étude thématiques. En 2018, elle a également finalisé son étude universitaire sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes.

## L'étude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes

En mars 2017, le Conseil d'administration de l'APW a décidé de solliciter les universités francophones pour répondre à un appel d'offres pour réaliser une étude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes et leur place dans le paysage institutionnel belge.

Au terme des procédures de marché public, c'est l'équipe du constitutionnaliste, le Professeur Christian Behrendt, de l'ULiège qui a été retenue et qui a réalisé l'étude qui aborde plusieurs aspects liés aux Provinces : un rappel historique et le cadre législatif qui les concernent ; la présentation de données statistiques permettant d'objectiver leur investissement dans leurs domaines de compétence ; un exercice d'autoévaluation de leur fonctionnement ; et des hypothèses d'avenir quant à leur évolution.

Dans le cadre de cette mission, l'APW a voulu garantir au Professeur Behrendt une totale liberté académique pour apporter ses propres conclusions et explorer l'ensemble des pistes d'évolution possible dans le cadre législatif actuel, du statut quo à la disparition des Provinces.

En mars 2018, il a présenté les conclusions de son étude où il évoque les avantages et difficultés représentées par les différentes pistes analysées : suppression avec ou sans remplacement des institutions provinciales, réforme des Provinces ou statut quo.

Le Professeur Christian Behrendt a également avancé un certain nombre de propositions très concrètes qui devraient, à son estime, constituer un engagement complet pour la réforme de l'institution provinciale : reprise de compétences par la Wallonie avec réduction du fonds des Provinces et déplafonnement de la fiscalité provinciale, rationalisation des ASBL provinciales, notamment.

L'étude est disponible sur le site internet de l'APW : [www.apw.be/publications](http://www.apw.be/publications)



## La matinée d'étude consacrée à la réforme des Provinces en Flandre

Le 24 janvier, l'Association des Provinces wallonnes a organisé une matinée d'étude, avec l'aide de la VVP (Vereniging van de Vlaamse Provincies), à Bruxelles afin de faire le point sur la réforme des Provinces en Flandre.

Il nous paraissait opportun, au vu de la volonté du Gouvernement wallon inscrite dans la DPR de réformer l'institution, d'entendre nos homologues flamands qui connaissent, depuis 2014, des transformations importantes.

C'était donc l'occasion d'avoir leur ressenti sur la mise en œuvre pratique des réformes adoptées au nord du pays et de dresser un premier bilan.

Après une brève mise en contexte de la situation en Wallonie, différents intervenants se sont succédé pour présenter les principaux enjeux liés aux réformes entreprises au nord du pays. Les acteurs wallons et flamands ont, ensuite, pu échanger sur les réalités institutionnelles qui sont les leurs.

Ces intervenants se sont organisés en deux temps :

- le point de vue politique sur les décisions du Gouvernement flamand, les négociations qui ont eu lieu et les conséquences de cette réforme ;
- la présentation de l'organisation concrète des transferts de compétences et de personnel permettant d'y voir plus clair sur l'impact direct de ces décisions sur le terrain.

Cet évènement a permis de mieux appréhender le processus qui a été enclenché au nord du pays et de passer en revue les décisions majeures qui ont été prises par le Gouvernement flamand en termes de transfert de compétences, de personnel, de finance et fiscalité, de patrimoine ou encore de gouvernance.


Ces informations ont permis d'identifier les principaux enjeux qui sont actuellement en discussion au niveau wallon avec le projet de réforme des Provinces de la Ministre De Bue.

## L'opération Place aux enfants

Le 20 octobre 2018 a eu lieu l'opération Place aux enfants, un peu partout en Wallonie et à Bruxelles.

Cette année marquait le septantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. L'occasion, pour le comité organisateur communautaire de Place aux enfants, de faire de celle-ci le thème de l'édition 2018 de l'opération. Quel meilleur moyen de véhiculer les valeurs que sont le vivre-ensemble, l'échange, le partage, la solidarité, l'autonomie, la recherche du bien commun et la démocratie ?





En effet, Place aux enfants, projet fédérateur mené un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, destiné aux 8-12 ans, est une action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté et au vivre-ensemble, proposant aux plus jeunes de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Elle est organisée chaque troisième samedi d'octobre depuis 1995 par l'Association des Provinces wallonnes (APW), la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) et les Provinces wallonnes. Elle rassemble, ainsi, près de 200 communes, plus de 12 000 enfants et quelque 5 000 adultes.

Entièrement gratuite, elle permet également aux plus jeunes d'accéder à des lieux qui leur sont généralement fermés et de découvrir l'envers du décor qu'est l'univers quotidien des adultes., encadrés par des accompagnateurs désireux de satisfaire leur curiosité.

Ainsi, durant toute la journée, les enfants observent les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur quartier, de leur commune. Mais ils en deviennent aussi des acteurs incontournables.

Avec le thème choisi cette année, les enfants ont été davantage encore sensibilisés à leurs droits et devoirs et des activités ludiques en rapport avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme ont été organisées dans certaines communes.

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : [www.placeauxenfants.be](http://www.placeauxenfants.be)



## 6 - L'APW PARTICIPE

Tous les ans, l'APW participe à diverses actions permettant de mettre en avant l'Institution provinciale et les services qu'elle offre aux Communes, aux citoyens, aux associations... Il s'agit d'événements tels que la Foire de Libramont ou le Salon des Mandataires, ainsi que de la participation de l'Association au soutien au volontariat.

### **Le soutien au volontariat**

Depuis 2007, l'APW coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement, aux petites associations, une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2018, ce sont environ 150.000 bénévoles qui ont bénéficié de l'assurance gratuite, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

### **La Foire de Libramont**

Du 27 au 30 juillet 2018 a eu lieu la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, gigantesque exposition en plein air, accueillant, chaque année, près de 220 000 visiteurs sur les 4 jours de Foire.

Comme chaque année, l'APW a coordonné la présence des Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège et de Namur au sein d'un chapiteau de 600 m<sup>2</sup> idéalement situé, à côté de celui de la Province de Luxembourg, en face de l'Ardenne Joyeuse. L'opportunité, pour les provinces, durant quatre jours, d'y présenter le savoir-faire provincial en matière d'agriculture, d'horticulture et de soutien aux producteurs locaux.

### **Le Salon des Mandataires**

Ce salon s'est tenu les 8 et 9 février 2018 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, sous le slogan « Les provinces sont là », l'APW et les cinq provinces wallonnes présentaient les missions essentielles de ces dernières ainsi que les services qu'elles rendent aux citoyens et aux communes. Des produits locaux ont également été proposés en dégustation.

Le Salon des Mandataires est également l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.

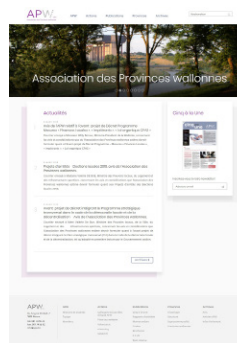
# 7 - LES SUPPORTS D'INFORMATION

## L'APW, c'est aussi...

Un bimestriel, « Cinq à la Une» (inscription via notre site Internet) :



Un site Internet [www.apw.be](http://www.apw.be) :



## Les sites Internet des provinces



<http://www.brabantwallon.be/>



<http://portail.hainaut.be/>



<http://www.provincedeliege.be/>



<http://www.province.luxembourg.be/>



<http://www.province.namur.be/>



## 2018 EN BREF...

**5** PROVINCES

**1** MATINÉE D'ÉTUDE THÉMATIQUE

**1** ÉTUDE UNIVERSITAIRE SUR LES HYPOTHÈSES  
D'AVENIR DES PROVINCES WALLONNES

**9** GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

**3** ORGANES DE GESTION & **26** ADMINISTRATEURS

**11** AVIS RENDUS

UNE REPRÉSENTATION DANS **19** ORGANES

**5** COLLABORATEURS